

Programme de subvention de projets pilotes interréseaux INTER-REPAR-RQRV

Description, objectifs, critères d'admissibilité et d'évaluation, directives de soumission

Date limite de soumission des demandes : 31 octobre 2019, 16 h 30

DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'objectif principal de ce partenariat scientifique et financier entre le regroupement stratégique FRQNT sur l'Ingénierie de technologies interactives en réadaptation (INTER), le Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation (REPAR) et le Réseau québécois de recherche sur le vieillissement (RQRV) est de promouvoir les activités intersectorielles entre les regroupements de chercheurs des trois réseaux. Ce programme doit permettre aux membres des réseaux d'initier des projets pilotes novateurs ayant un haut potentiel d'impact.

Le programme vise le soutien de projets grâce aux contributions provenant d'INTER, du REPAR et du RQRV. Les fonds permettront de réaliser des projets pour lesquels des fonds externes seraient difficiles à obtenir compte tenu du caractère novateur de la recherche proposée et/ou de la thématique visée. La contribution d'INTER permettra de soutenir le développement scientifique sur le plan technologique, complété par les contributions du REPAR et du RQRV, pour couvrir les activités de recherche clinique en adaptation, réadaptation et gérontechnologies. Il est donc crucial que l'aspect novateur tant au niveau scientifique qu'intersectoriel soit démontrée dans la demande.

Le partenariat INTER-REPAR-RQRV contribuera à atteindre un ou plusieurs des objectifs suivants :

- Obtenir des données préliminaires servant de levier pour l'obtention de subventions plus importantes afin de mener un programme de recherche à long terme.
- Contribuer à la collaboration favorisant la recherche interdisciplinaire et intersectorielle dans les thématiques ciblées.
- Générer des connaissances et des données pouvant mener à une application concrète en clinique ou en soins de santé, appuyées par des avancées scientifiques en sciences naturelles et génie (allant au-delà du simple développement technologique).
- Favoriser auprès des masses critiques de chercheurs québécois l'établissement d'un leadership au niveau national et international dans les thématiques de recherche ciblées.
- Permettre, dans la mesure du possible, d'avoir une activité ou un produit dédié au transfert des connaissances vers les utilisateurs ou les populations cibles.
- Développer des partenariats entre les organisations intéressées à financer des secteurs stratégiques de la recherche en adaptation, réadaptation et gérontechnologies dans les thématiques ciblées.

THÈMES DE RECHERCHE

Les demandes devront porter sur au moins l'une des deux thématiques identifiées par les trois réseaux partenaires :

- 1) les environnements intelligents
- 2) la mobilité

L'importance du projet dans le cadre de ces thématiques de recherche devra être clairement identifiée et expliquée dans la demande.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Toute demande qui ne respecte pas l'un ou l'autre de ces critères d'admissibilité sera jugée non admissible et ne sera pas évaluée scientifiquement.

- Le co-chercheur principal désigné doit être un membre régulier d'un des trois réseaux.
- La demande doit inclure un deuxième co-chercheur principal (d'un autre réseau partenaire que le co-chercheur principal désigné) et des co-chercheurs membres réguliers des deux autres réseaux partenaires, au moment du dépôt de la demande. Ainsi, les trois réseaux partenaires seront représentés au sein de l'équipe de chercheurs.
- La demande doit inclure un minimum de trois chercheurs dont la contribution doit être SIGNIFICATIVE dans le projet.
- La demande doit inclure des chercheurs provenant de centres ou instituts de recherche différents et d'au moins deux universités différentes.
- Un chercheur ne peut être associé qu'à une seule demande, comme co-chercheur principal ou co-chercheur, dans le cadre du présent concours 2019-2020.
- La création de nouvelles collaborations est encouragée dans le cadre du présent concours.
- Si une implication directe d'au moins un étudiant de niveau maîtrise ou doctorat ou d'un stagiaire postdoctoral, ou d'un résident en médecine (inscrit dans une université québécoise) est prévue, elle devra être dûment identifiée dans la demande et l'étudiant devra être en poste au début du financement. Le soutien financier d'un étudiant devra suivre les règles de compléments de bourses des FRQ ([guide de gestion et de gouvernances des réseaux thématiques](#)).
- Tous les chercheurs doivent résider au Québec au moment de l'utilisation des fonds accordés dans le cadre de ce programme.
- Le chevauchement scientifique et budgétaire avec d'autres projets de recherche financés n'est pas permis et doit être clairement établi dans la demande.

CRITÈRES D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE

- Pertinence et liens du projet avec les thèmes identifiés par les trois réseaux (mobilité et environnements intelligents).
- Expertises et complémentarité des compétences de l'équipe.
- Réseautage (p. ex. : nouvelle collaboration ; inclusion de jeunes chercheurs ; interdisciplinarité et intersectorialité).
- Qualités scientifiques du projet (hypothèses, objectifs, caractère innovant, méthodologie, analyses, retombées anticipées).
- Faisabilité du projet en termes de ressources (matérielles, humaines), d'échéancier et de réalisme du budget.
- Potentiel des résultats comme levier pour déposer une demande de subvention à un organisme subventionnaire externe (p. ex. : IRSC).
- Impact de l'effet structurant du projet pour les réseaux.

PRÉSENTATION DES DEMANDES

Les demandes de subvention devront être soumises, par le co-chercheur membre du REPAR, via la plateforme extranet du REPAR ([soumission des demandes](#)) en joignant :

- Un résumé de 250 mots (section à remplir sur l'extranet du REPAR).
- Le formulaire dûment complété « *Programme de subvention de projets pilotes interréseaux INTER-REPAR-RQRV* » disponible sur le site web du REPAR ([programmes du REPAR](#)) et du RQRV (Projet pilote : INTER-REPAR-RQRV).
- S'il y a lieu, une lettre d'approbation du comité éthique animal ou humain devra être fournie avant de pouvoir autoriser le transfert des fonds.
- S'il y a lieu, une liste des substances contrôlées utilisées dans le projet et les autorisations d'utilisation associées.

Note : À défaut de fournir tous les documents requis (ex. : lettre d'approbation du comité éthique ou autorisations pour l'utilisation de substances contrôlées) dans les 12 mois suivants l'octroi initial, les réseaux se verront dans l'obligation de retirer le financement.

Pour les chercheurs, le CVCC format FRQS ou FRQNT, incluant toutes les annexes, est requis.

Pour les membres du REPAR, les CV doivent être joints à leur profil via l'extranet du REPAR. Seuls ces CV seront pris en compte par le comité d'évaluation. Pour les personnes non membres du REPAR, les CV doivent être téléchargés (comme le formulaire de demande).

Aucune annexe ne sera transmise aux évaluateurs.

Le formulaire sert également au processus de soumission de mandats d'INTER et sera évalué par le CO d'INTER.

MONTANT ET DURÉE DE LA SUBVENTION

Une enveloppe minimale de 30 000 \$ sera accordée par les réseaux au projet retenu : la contribution du REPAR et du RQRV est de 10 000 \$ chacun. La contribution d'INTER sera déterminée par l'évaluation de la demande sous forme d'un mandat, soumis au comité d'évaluation d'INTER.

La durée du financement d'un projet est d'un an, non renouvelable. Le transfert du montant accordé sera effectué lorsque tous les documents requis (p. ex. : lettre d'approbation du comité éthique et autres documents jugés pertinents) seront en la possession des directions des réseaux, et ce, au plus tard six (6) mois après l'octroi initial. La subvention pourra être utilisée sur une période de 18 mois si la demande de prolongation est adéquatement justifiée et acceptée par les trois réseaux.

OBLIGATIONS DES RÉCIPENDAIRES

En soumettant une demande à ce programme, les chercheurs s'engagent, s'ils sont subventionnés, à :

- Reconnaître le soutien des trois réseaux comme organismes de financement initial dans toute publication (ex. : abrégé, article avec revue de pairs), présentation ou toute autre activité de rayonnement, de diffusion et de transfert des connaissances.
- Produire un rapport scientifique et financier à la fin du projet. Le rapport scientifique devra présenter les résultats obtenus et toutes les retombées du projet.
- Présenter à la rencontre annuelle ou à la journée scientifique de son réseau d'appartenance de manière à informer tous les membres des tenants et aboutissants du projet pilote financé.
- Aviser les directions des trois réseaux de la décision des organismes subventionnaires auxquels une demande de subvention, découlant des résultats du projet, aura été soumise.

Note : Le non-respect de ces obligations pourra disqualifier un chercheur de recevoir des fonds de soutien des réseaux jusqu'à ce que la situation soit régularisée.

DATE LIMITE DE SOUMISSION DES DEMANDES POUR L'ANNÉE 2019-2020

Les demandes doivent être soumises électroniquement dans l'extranet du REPAR ([soumission en ligne](#)) au plus tard le **31 octobre 2019 à 16 h 30**.

Pour toutes questions ou informations, vous pouvez contacter Carole Miéville, coordonnatrice scientifique du REPAR, par courriel (repar.irglm@ssss.gouv.qc.ca) ou par téléphone (514 340 2771), Elizabeth Iacono (info@rqrv.com), coordonnatrice administrative du RQRV ou Catherine Pagé (rs.inter@usherbrooke.ca), coordonnatrice d'INTER.